

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
 et gendarmerie pour la zone de défense
 et de sécurité Sud-Est

Décision n° 6836 du 4 février 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

NOR : INTJ2002791S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 71137 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929991S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2020 :

André	Frédéric	NIGEND : 157 672	NLS : 8 015 101
--------------	----------	------------------	-----------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Martinet	Patrick	NIGEND : 163 049	NLS : 8 019 861
-----------------	---------	------------------	-----------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Zerillo	Damien	NIGEND : 239 803	NLS : 8 087 777
Teyssèdre	Jérémy	NIGEND : 241 803	NLS : 8 095 078
Evrard	Guillaume	NIGEND : 267 753	NLS : 8 115 911

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Belleville	Steven	NIGEND : 327 654	NLS : 8 116 177
Lemoine	Guillaume	NIGEND : 305 112	NLS : 8 103 700

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 février 2020.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
P. Guimbert*